



2023

ENGAGEMENTS & RENONCEMENTS

VADEMECUM

NOTRE RAISON D'ÊTRE

« À la Compagnie des Alpes, nous nous engageons avec passion à offrir des moments exceptionnels de loisirs générateurs de liens et de bien-être et à créer des espaces à vivre alliant vitalité des territoires et transformation écologique. »

LA COMPAGNIE DES ALPES DÉCLINE LA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE DE SA RAISON D'ÊTRE À TRAVERS

10 ENGAGEMENTS* ET 5 RENONCEMENTS

NB : Les Domaines skiables étant opérés dans le cadre de délégations de service public, les autorités délégantes sont les décisionnaires finaux sur certains d'entre eux : ces engagements sont alors pris sous réserve de leur accord, la CDA s'engageant à faire des propositions cohérentes avec les engagements ci-après.

* Le déploiement de nos engagements sur le volet environnemental suppose de mettre en place les moyens, dans la limite de nos compétences, d'une recherche plus spécifique dans les registres où un consensus scientifique n'est pas encore établi.

ENGAGEMENT N°1

LA COMPAGNIE DES ALPES S'ENGAGE À

Atteindre le « Zéro Net Carbone » (scope 1 et 2), en privilégiant la Réduction des émissions de GES*, pour au moins 80% (vs année de référence 2018/2019), puis, le déploiement de « Puits de Carbone Locaux », pour une séquestration locale d'au maximum 20%, pour chaque site avant 2030. La Trajectoire précise de cet objectif Net Zéro Carbone, année après année, a été rendue publique en octobre 2022 (cf. annexes). Les données annuelles publiées sont revues par nos Commissaires aux Comptes.

*GES : Gaz à Effet de Serre

 INDICATEUR DE SUIVI ANNUEL

Émissions annuelles de GES scope 1 & 2/ Trajectoire 2030

Jalon 1 : Mise en œuvre de toutes les mesures pertinentes d'efficacité énergétique et de sobriété sans impact sur le service offert au client

Jalon 2 : Utilisation exclusive d'énergie électrique dite renouvelable et objectif d'auto-produire/auto-consommer à l'échelle du Groupe de manière renouvelable (avec certificat de garantie) au moins 15% de sa consommation électrique à horizon 2023

Jalon 3 : Développement d'actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux des parties-prenantes (parcours pédagogiques, communication sur site...)

ENGAGEMENT N°2

LA COMPAGNIE DES ALPES S'ENGAGE À

Développer des initiatives permettant de réduire les émissions pour le scope 3 (i.e le scope 1 et 2 de ses clients et fournisseurs) et de comptabiliser les émissions de son scope 3 dès 2024 (puis de manière triennale). Et d'ores et déjà :

La Compagnie des Alpes s'engage à privilégier, à conditions financières égales, les fournisseurs ayant eux-mêmes une trajectoire de réduction de leur empreinte carbone qui s'inscrit en cohérence avec les Accords de Paris (vérifiable) et à inciter ses principaux fournisseurs à mettre en place un plan de décarbonation graduel (ex : bilan carbone, trajectoire de décarbonation, alignement Accords de Paris, etc.).



INDICATEUR DE SUIVI ANNUEL

% des dépenses (CAPEX et OPEX) couvertes par les fournisseurs en cohérence avec les Accords de Paris

Jalon 1 : Création d'un dispositif d'informations des propriétaires dans les domaines de montagne pour faciliter la rénovation énergétique, que ce soit via son rôle de syndic ou de gestionnaire de mandats

Jalon 2 : Élaboration de plans de transport bas-carbone à destination de deux sites de la CDA à horizon 2025

ENGAGEMENT N°3

LA COMPAGNIE DES ALPES S'ENGAGE À

Mesurer, pour chacune de ses activités (Domaines skiables et Activités Outdoor, Parcs de loisirs et Distribution & Hospitality), l'utilisation de la ressource en eau, et à rechercher toutes les solutions d'optimisation afin de limiter l'impact de ses activités et les éventuels conflits d'usage de l'eau.

Par ailleurs, elle participera de manière active au développement de la recherche nécessaire à la gouvernance locale de l'eau.



INDICATEUR DE SUIVI ANNUEL

Mètres cubes d'eau utilisés par journée-skieur, visiteur+nuitée, nuitée selon chaque BU en valeurs absolues ET en approche « émergence » (vs une semaine au travail et hébergé à domicile)

Jalon 1 : Mise en place sur l'ensemble des Parcs de loisirs de dispositifs de récupération des eaux de pluie et préférence* pour la réutilisation des eaux usées retraitées pour les réseaux d'eau grise (sanitaires et irrigation)

Jalon 2 : Contribution au ralentissement du cycle de l'eau en favorisant exclusivement des projets de stockage multi-usage (hors prélèvement en nappe phréatique) et permettant un prélèvement optimum dans le milieu

**si légalement et techniquement possible*

À titre d'exemples, sur 2 des bassins versants de Domaines CDA, la neige de culture prélève temporairement entre 0.4 et 1.9% du volume annuel d'eau des bassins versants sus mentionnés [1]. Aucune eau n'est prélevée dans les nappes phréatiques.

A titre complémentaire, une « journée/skieur » sur un des Domaines CDA utilise c. 352 litres d'eau par jour en moyenne [2], donc 2 112 litres/semaine/skieur (six jours de ski). Sachant que c. 90% de ces prélèvements (eaux de pluie et de fonte) sont intégralement restitués aux milieux naturels des mêmes bassins versants dans un délai de 2 à 6 mois maximum (lors de la fonte), contribuant ainsi au ralentissement du cycle de l'eau, et les 10% restants sont restitués dans l'atmosphère par évaporation/sublimation. [3]

Une « journée visiteur » dans un de nos parcs de loisirs utilise c. 100 litres d'eau [4] tandis qu'une « nuitée » dans nos hébergements, chez MMV, utilise c. 139 litres d'eau [5] par jour (avec une « émergence » nulle vs la consommation moyenne à domicile d'un français [6]).

Pour mémoire et à titre comparatif (empreinte hydrique), la production d'un seul kilogramme de pommes nécessite 700 litres d'eau, près de 900 litres d'eau pour un seul kilogramme de bananes et 17 000 litres d'eau pour un seul kilo de chocolat. [7]

[1] 1.9 % Projet Hydroski- preprint Table 1 (zoom sur le Bassin Versant des Frasses : 471 ha et 15.2% de la surface couverte par des pistes de ski : Prélèvement pour remplissage des retenues : 144 000m³ vs. 7 467 000 m³ de ressource disponible sur le bassin versant.

[2] Reporting RSE annuel CDA, hors STGM et Sevabel où la neige de culture est sous responsabilité de régies indépendantes.

[3] Cf. § 5.4.1 Water losses due to thermodynamic effects (evaporation and sublimation)/ Observation et modélisation des interactions entre conditions d'enneigement et activité des stations de sports d'hiver dans les Alpes françaises/ UGA/ P. Spandre.

[4] Reporting RSE annuel CDA, Document d'enregistrement universel.

[5] Données internes, Direction générale MMV.

[6] <https://www.eaufrance.fr/chiffres-cles/volume-deau-potable-consomme-par-habitant-par-jour-en-2016> (la consommation moyenne annuelle d'eau potable par habitant est de 147 litres/jour en 2019).

[7] <https://www.save4planet.com/ecologie/159/nombre-litre-eau-aliment/> (il s'agit de la quantité d'eau consommée de manière directe ou indirecte pour la fabrication de ces produits.

ENGAGEMENT N°4

LA COMPAGNIE DES ALPES S'ENGAGE À

Poursuivre le développement d'outils de mesure de la biodiversité sur ses sites et d'utilisation des ressources (hors eau, traitée ci-dessus) en vue de définir des actions visant à réduire son impact et, lorsque cela est possible, de contribuer à générer de la biodiversité sur l'ensemble de son activité au plus tard en 2030.

Notre approche évoluera et sera enrichie des contributions objectives internes ou externes qui seront reçues ultérieurement.

INDICATEUR DE SUIVI ANNUEL

Mesure de l'impact (lorsque métrique défini) et plan d'actions associés

Jalon 1 : Déploiement d'actions volontaires de réhabilitation d'écosystèmes dégradés et arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires sur les sites Parcs de Loisirs dès 2024. Les Domaines Skiabiles n'utilisent déjà plus ce type de produits.

Jalon 2 : Priorisation à la remise à neuf des appareils (reconditionnement de dameuses et de remontées mécaniques et attractions) et, lorsque cela n'est pas possible, revalorisation des appareils qui ne seront plus utilisés. Recyclage systématique des pièces en caoutchouc avec un consortium de partenaires locaux (IDM, POMA) et de l'acier afin de le valoriser et/ou réutiliser.

Jalon 3 : Démantèlement, sans délais, des appareils de remontées mécaniques devenus inutilisés pour libérer les espaces naturels et diminution du nombre de pylônes (emprise au sol) lors du remplacement d'un appareil.

Jalon 4 : Zéro Déchets non triés sur l'ensemble de ses sites à horizon 2030 et participation de manière active au développement de toute solution/filière de valorisation de ces déchets.

ENGAGEMENT N°5

LA COMPAGNIE DES ALPES S'ENGAGE À

Créer et soutenir (y compris financièrement) un Laboratoire d'idées pluridisciplinaire, le « Lab Changeons d'Ere by CDA », réunissant des personnalités indépendantes, d'horizons divers, et ayant vocation à réfléchir, dans un premier temps, aux évolutions des montagnes françaises, dans toutes leurs dimensions (sociales, économiques, environnementales, sociologiques, démographiques, ...).

Ce Lab rendra régulièrement compte de ses travaux.

ENGAGEMENT N°6

LA COMPAGNIE DES ALPES S'ENGAGE À

Créer une « Fondation Compagnie des Alpes » dont les objectifs seront :

INNOVATION :

Appel à projets et participation au financement de projets innovants ayant trait aux enjeux de la durabilité de la montagne et des loisirs

OPÉRATIONS DE SOLIDARITÉ POUR PUBLICS DÉFAVORISÉS :

La Compagnie des Alpes s'engage à soutenir des projets de solidarité pour des publics défavorisés et/ou accompagner la pratique des loisirs et/ou avoir un impact sur nos Territoires

ENGAGEMENT N°7

LA COMPAGNIE DES ALPES S'ENGAGE À

Utiliser son volume pluriannuel d'achat d'équipements afin de contribuer à la réindustrialisation des Régions et Pays où elle est implantée en invitant ses fournisseurs d'équipements à relocaliser leur construction et leur maintenance au plus proche de ses Domaines Skiabiles, de ses Parcs de Loisirs et des hébergements gérés par le Groupe. Elle s'engage, en particulier, à promouvoir (et financer) le développement de dameuses Net Zéro Carbone (quelle que soit la technologie sous-jacente) et d'appareils moins consommateurs d'énergie.

À cet égard, La Compagnie des Alpes s'engage à privilégier, à conditions égales, les fournisseurs régionaux ; à des conditions proches, s'ils sont également eux-mêmes dans une trajectoire de réduction de leur empreinte carbone qui s'inscrit en cohérence avec les Accords de Paris.

i INDICATEUR DE SUIVI ANNUEL

% des dépenses (OPEX et CAPEX) auprès des fournisseurs de la Région / Pays du site

ENGAGEMENT N°8

LA COMPAGNIE DES ALPES S'ENGAGE À

Créer une CDA ACADEMY, à horizon 2025, accessible à tous les collaborateurs, permanents comme saisonniers, transversale à nos métiers, afin de développer le professionnalisme des métiers, la culture managériale commune, les connaissances socles pour équiper chaque collaborateur face aux enjeux de demain.

i INDICATEUR DE SUIVI ANNUEL

Nombre de collaborateurs bénéficiaires et d'heures de formation

ENGAGEMENT N°9

LA COMPAGNIE DES ALPES S'ENGAGE À

Consacrer une enveloppe, égale à au moins 2% de la valeur des nouveaux investissements, à l'amélioration et l'aménagement des locaux de travail et toutes mesures contribuant à l'amélioration du bien-être de ses collaborateurs, en approche Groupe.



INDICATEUR DE SUIVI ANNUEL

Montants engagés en M€ et en % des CAPEX bruts

ENGAGEMENT N°10

LA COMPAGNIE DES ALPES S'ENGAGE À

Reconnaître la fidélité des talents, la contribution des salariés, permanents comme saisonniers, sous conditions de présence dans la durée, en les associant au succès de l'entreprise par la mise en place d'un Plan d'Actionnariat Salarié.



INDICATEUR DE SUIVI ANNUEL

Nombre de salariés attributaires

LES RENONCEMENTS

01

La **Compagnie des Alpes** s'engage à ne pas faire d'acharnement lorsque l'évolution climatique rend non skiable, à plus ou moins brève échéance, une partie de ses Domaines, et notamment les zones de basse altitude ou les glaciers. A cet égard, elle ne développera pas de réseau de neige de culture sur les zones glaciaires ou sur des zones dont l'étude *Imp'Act* ou *Climsnow* ne valide pas les perspectives d'enneigement naturel suffisant à moyen terme.

02

La **Compagnie des Alpes** n'a jamais eu recours et n'aura jamais recours aux dispositifs de fabrication de « neige à température positive ».

03

La **Compagnie des Alpes** s'engage à ne plus avoir recours aux énergies fossiles pour le carburant des engins de damage des pistes et les bus qu'elle opère (sous réserve de disponibilité du carburant alternatif) ni pour les chauffages de ses bâtiments et logements sur ses Domaines de Montagne.

Pour mémoire, la Compagnie des Alpes est la première en France à avoir abandonné le recours aux énergies fossiles pour les dameuses. Cet engagement a été mis en œuvre dès le démarrage de la saison Hiver 2022/2023 sur l'ensemble des Domaines de Montagne opérés par la Compagnie des Alpes (en cas de Régie autonome des pistes, il a été proposé que le surcoût soit gracieusement pris en charge par le Groupe).

Permettant de réduire 90% des émissions de GES [1] liées au damage, la solution HVO 100 fabriquée à 100% à partir de biodéchets (huiles alimentaires usagées, hors huile de palme) est transitoire tant que le développement d'une solution permettant de réduire les 10 % résiduels n'est pas mature.

[1] <https://www.neste.be/fr/diesel-renouvelable-neste-my>
Valeur moyenne base ADEME : 0.544kg éq. CO2/litre (HVO 100/à base d'huiles alimentaires usagées (HAU)/ sans CAS Changement d'Affectation des Sols). Le HVO 100 est produit uniquement à partir de déchets issus du recyclage, il ne s'agit donc pas d'un biocarburant conventionnel. Il peut être considéré un CAS nul, en cohérence avec la RED.

04

La **Compagnie des Alpes** s'engage à ne proposer aucune extension nette de Domaines Skiabiles. Seules des adaptations ponctuelles et limitées en surface, liées notamment au déplacement d'appareil et/ou évolution des fronts de neige seront considérées, et cohérentes avec l'objectif de limitation de l'empreinte nette à 2030.

05

La **Compagnie des Alpes** s'engage à ne plus apporter son assistance technique à des projets de création de station de ski (et/ou de snowdome), français ou internationaux, n'impliquant pas une part majoritaire significative de neige naturelle. Aucun nouveau contrat sur ces thèmes ne sera conclu.

ENSEMBLE,
FAIRE PARTIE
DE LA SOLUTION !



Compagnie des Alpes